

Délibération

Conseil de Surveillance

23 janvier 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT TROIS DU MOIS DE JANVIER A SEIZE HEURES TRENTE, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIENNE S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE DOCTEUR JACQUES BOYER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- . Monsieur le Dr J. François BEC
- . Monsieur le Dr Jacques BOYER
- . Madame Sophie DAUZAT
- . Madame Hilda DERMIDJIAN
- . Monsieur Samy GACEM
- . Monsieur Christian JANIN
- . Monsieur le Dr Hampar KAYAYAN
- . Monsieur le Dr Ernest MAIELLO
- . Monsieur Christian PETREQUIN
- . Madame le Dr Colette PEYRARD
- . Madame Corinne RAOUSSET

PARTICIPAIENT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- . Monsieur le Dr Léopold ADÉLAÏDE, président CME
- . Monsieur le Dr GRALL, directeur de l'ARS AURA
- . Monsieur Bruno ROCHAS, représentant du comité d'éthique

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

- . M. Christian DUBLÉ, Directeur
- . M. Bruno DOLOMIE, Directeur des Projets Immobiliers
- . M. Jean-François HÉLIE, Secrétaire Général
- . Mme Anna HERRERA, Directrice Services Achats, Logistiques, Travaux
- . M. J. Christian MONTMETERME, Directeur des Systèmes d'information du Territoire
- . M. Nicolas ROUSSON, Coordonnateur des Soins
- . Mme Magdelène HUSTACHE, Secrétaire de Direction

ABSENTS EXCUSES :

- . Madame Jacqueline CROIZAT
- . Monsieur Patrick CURTAUD

Conseil de Surveillance du 23 janvier 2023
Délibération n° 1/2023

CONVENTION CONSTITUTIVE GHT VAL RHONE CENTRE

Le Conseil de Surveillance,

Vu le code de la Santé Publique,

Vu les articles L 6132-1 à L 6132-7, R.6132-1 et suivants du code de la Santé Publique instituant les groupements hospitaliers de territoire, notamment l'article R. 6132-6,

Vu l'arrêté portant adoption du Projet régional de santé, notamment le Schéma régional de santé de la Région Auvergne Rhône-Alpes,

Vu le courrier du Directeur général de l'Agence régionale de santé du 12 décembre 2022 aux gouvernances des établissements de santé concernant le regroupement des Groupements hospitaliers de territoire Val Rhône Santé et Rhône Centre,

Vu la concertation du Directoire du 16 janvier 2023,

Vu l'avis de la Commission Médicale d'Établissement du 10 janvier 2023,

Vu l'avis de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques du 10 janvier 2023,

Vu l'avis du Comité Social d'Établissement du 20 janvier 2023,

Vu la présentation de la proposition de convention constitutive du GHT VAL RHONE CENTRE par M. Christian DUBLÉ, Directeur du centre hospitalier de Vienne, en séance ce jour,

Et après délibération, émet un avis favorable :

- **à la proposition de convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire VAL RHONE CENTRE ;**
- **à la signature de ladite convention par le directeur des centres hospitaliers de Vienne, Beaurepaire, Condrieu et du Pilat Rhodanien.**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE PRÉSIDENT,



Dr Jacques BOYER